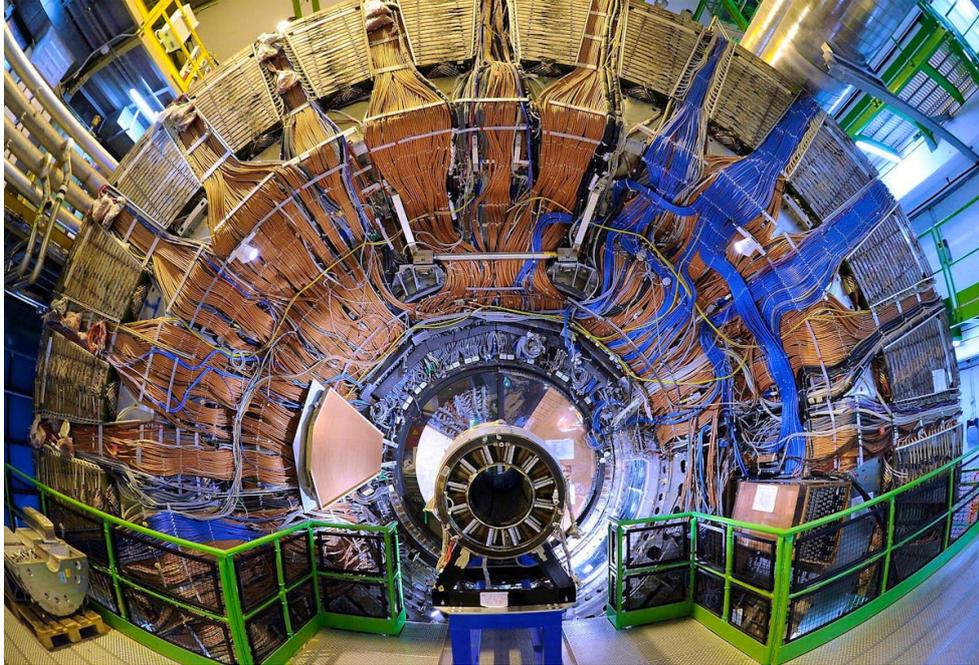


20 Minutes du 9 mai 2024

Haute-Savoie et Ain: Double recours déposé contre le futur collisionneur du CERN

Des associations et des particuliers attaquent les arrêtés préfectoraux autorisant à réaliser les études de terrain.



L'actuel collisionneur de particules du CERN arrivera en fin de vie en 2041.

Editpress

Alors que le projet de [futur collisionneur circulaire](#) (FCC) du CERN n'en est qu'aux prémices, il soulève déjà des oppositions. Selon [«Le Dauphiné libéré»](#), l'Association de concertation et de proposition pour l'aménagement et les transports (ACPAT), basée à Thonon-les-Bains (F), a déposé deux recours gracieux aux côtés de plusieurs associations et particuliers.

Dans leur viseur: l'arrêté du préfet de la Haute-Savoie datant du 18 décembre qui autorise les études de terrain dans une quinzaine de communes. Le second recours s'oppose à un arrêté similaire, pris le 30 novembre, dans l'Ain cette fois.